RWE

Projet agrivoltaïque de Mirabel

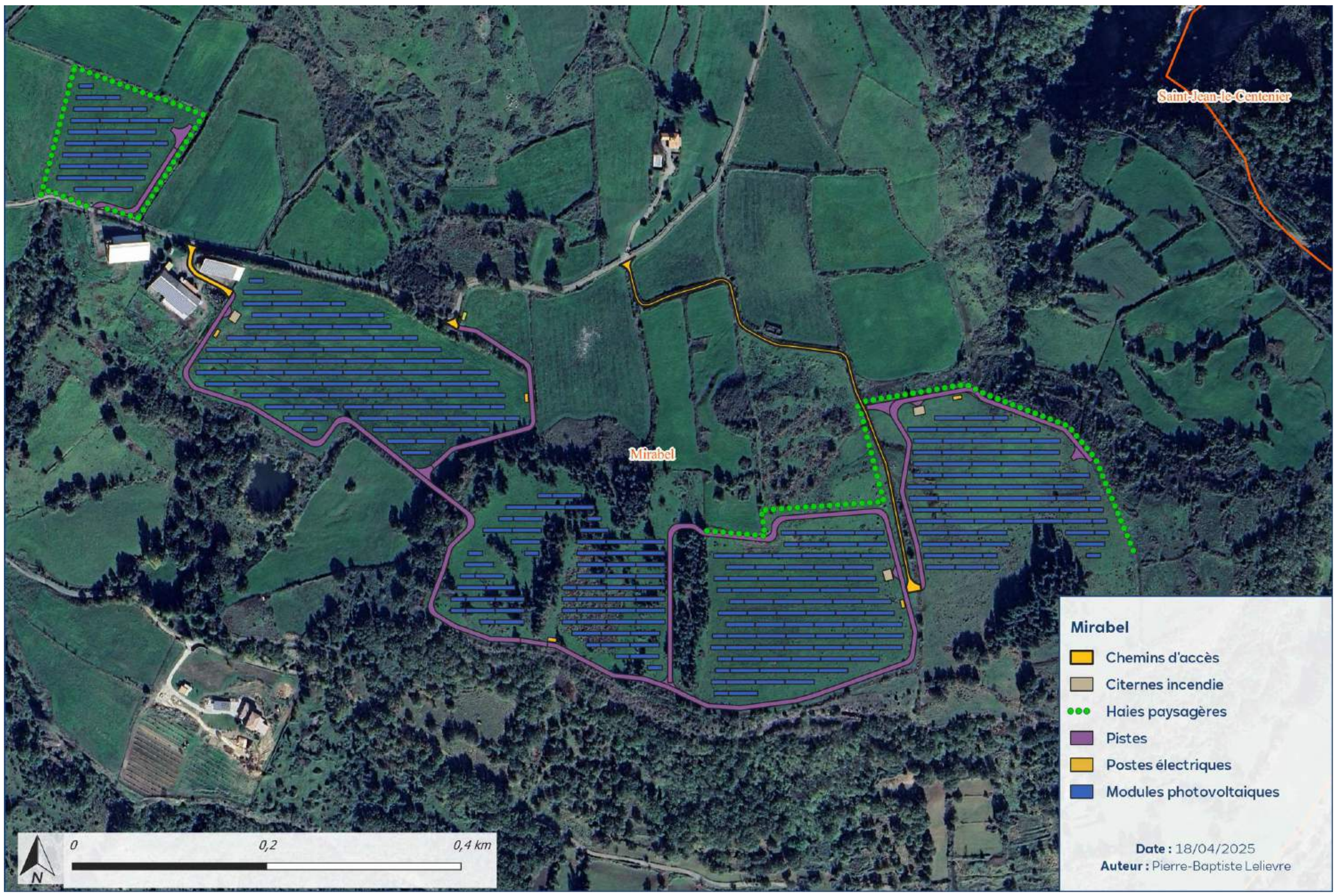

Les chiffres clés du projet

17 hectares

Surface de la zone d'implantation.

40 % couverture

Le taux de couverture du parc sera de 40 %.

10 MWc

Puissance potentielle du parc.

3 250 foyers

alimentés en moyenne (ADEME).

Le calendrier du projet

Le développement d'un projet agrivoltaïque est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans) et s'appuie sur d'importantes études qui permettront d'affiner la définition du projet agrivoltaïque : zone d'implantation, nombre de panneaux...

Début 2024	1er semestre 2025	**4e trimestre 2025**	3e trimestre 2026	2027 - 2028
Lancement des études de faisabilité	Finalisation des études, de l'implantation définitive du parc	**Dépôt de la demande de PC et lancement de l'instruction**	Enquête publique et décision préfectorale	Construction de la centrale et mise en service

Les bénéfices pour votre territoire

Taxe d'aménagement la première année

La première année d'exploitation du parc agrivoltaïque, la commune de Mirabel percevra une taxe d'aménagement pour le chantier et la maintenance ; celle-ci s'élève à environ 13 000 €. Le département de l'Ardèche touchera également une taxe d'aménagement d'environ 7 000 €.

Convention de chemin

La commune de Mirabel pourra réaliser un accord avec RWE pour l'utilisation des chemins communaux à proximité du projet, une indemnisation annuelle est également prévue pour cette utilisation.

Retombées fiscales annuelles pour un parc de 10MWc à Mirabel

Le parc agrivoltaïque générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités qui peuvent les réinvestir à l'échelle communale et intercommunale, et ce durant toute la durée d'exploitation. Le montant des taxes perçues augmente les 20 dernières années d'exploitation.

Commune de Mirabel	**7 270 € / an**
Communauté de communes de Berg et Coiron	**14 790 € / an**
Département de l'Ardèche	**9 760 € / an**

Simulations réalisées sur la base des dispositions fiscales de 2020 et 2023 (source : impots.gouv.fr)

En tout, ce sont environ 2 100 000 € de retombées pour les collectivités, sur 40 ans d'exploitation du parc agrivoltaïque.

L’état initial naturaliste

Cette étude a pour objectif d’identifier, d’analyser et de hiérarchiser l’ensemble des enjeux existants à l’état actuel sur la zone et qui sont susceptibles d’être affectés par le projet. Elle a été réalisée par des écologues du bureau d’études indépendant Inddigo, sur une durée d’un an. De nombreuses sorties ont été réalisées sur le terrain, à tous les moments de l’année, de jour comme de nuit afin de détecter le plus d’espèces possibles, à différents stades (reproduction, chasse...).

Avifaune (oiseaux)

Les sorties réalisées par les écologues ont montré que les passereaux se concentrent principalement au niveau des haies, des ronciers, ou des éléments arborés, et l’enjeu y est ainsi qualifié de fort par le bureau d’études. La plupart des zones de pâture sont spécifiées d’un niveau d’enjeu faible à modéré, ces milieux ouverts étant moins propices à ces espèces.

Chiroptères (chauves-souris)

Les inventaires traduisent une diversité assez forte sur le secteur d’étude. Le bureau d’études observe des espèces d’intérêt communautaire notamment dans les boisements en périphérie de la zone projet : Noctule de Leisler, Pipistrelle et Sérotine commune. Les zones de pâtures sont à nouveau peu attractives et ne représentent pas d’intérêt particulier pour les chauves-souris, les enjeux sont situés au niveau de certaines haies et autres linéaires boisés, zones de gîte et de chasse majoritaires.

Flore

La majorité de la flore rencontrée est globalement commune à très commune, toutefois quelques espèces patrimoniales ont été détectées. On peut citer la Pulsatille rouge, dont l’enjeu est fort, ainsi que des pins noirs d’un enjeu modéré.

Pie-grièche à tête rousse

© A. Boullah

Pulsatille rouge

© Y. Martin

Noctule de Leisler

© Y. Peyrard

Une fois l'état initial réalisé et les impacts bruts identifiés, des mesures dites "ERC" (Eviter, Réduire, Compenser) sont établies.

Voici quelques exemples non exhaustifs de mesures prises sur le projet agrivoltaïque de Mirabel :

Utilisation d'engins de chantier respectant les sols : pneux sous-gonflés, nettoyage avant chantier...

Elargissement de la maille des clôtures pour permettre à la petite faune de passer

Hauteur et espace entre les panneaux visant à optimiser l’ombrage et l’ensoleillement sur les cultures

Une fois les mesures ERC considérées, les impacts bruts sont réévalués pour obtenir les impacts résiduels. L’objectif est d'obtenir un projet avec le moins d’impacts résiduels possibles.

La définition de l’implantation

Plusieurs éléments rentrent en considération lors de la réalisation de l’implantation. Tout d’abord, les exploitants agricoles ont travaillé avec le bureau d’études pour définir leurs pratiques, leurs contraintes et leurs besoins. Le résultat de ces travaux a conduit à éviter les zones au meilleur potentiel. Ensuite, l’avis des experts paysagers et environnementaux est pris en compte afin de définir les zones les plus appropriées. afin de favoriser l’insertion paysagère et éviter les espaces à enjeux. Ainsi, sur la cartographie suivante, vous retrouverez la synthèse de cette analyse.

Mesures d’évitements paysagères et agricoles

Mesures d’évitements avifaune

Mesures d’évitements flore

Le volet agricole (1/2)

De nombreuses analyses ont permis d'adapter le projet et de trouver la meilleure synergie possible avec les exigences agricoles actuelles, mais également futures.

L'étude préalable agricole

Cette étude est menée par le bureau d'études Cetiac, afin d'analyser les effets du projet sur l'économie agricole du territoire. Les analyses agronomiques réalisées ont mis en évidence la faible épaisseur de terre végétale sur une majorité des parcelles.

Ces zones sont donc plus sensibles à la sécheresse : la mise en place des panneaux permettra de limiter l'évapotranspiration et apportera de l'ombrage aux bovins.

C'est sur ces zones que la co-activité sera envisagée afin d'éviter celles avec un meilleur potentiel.

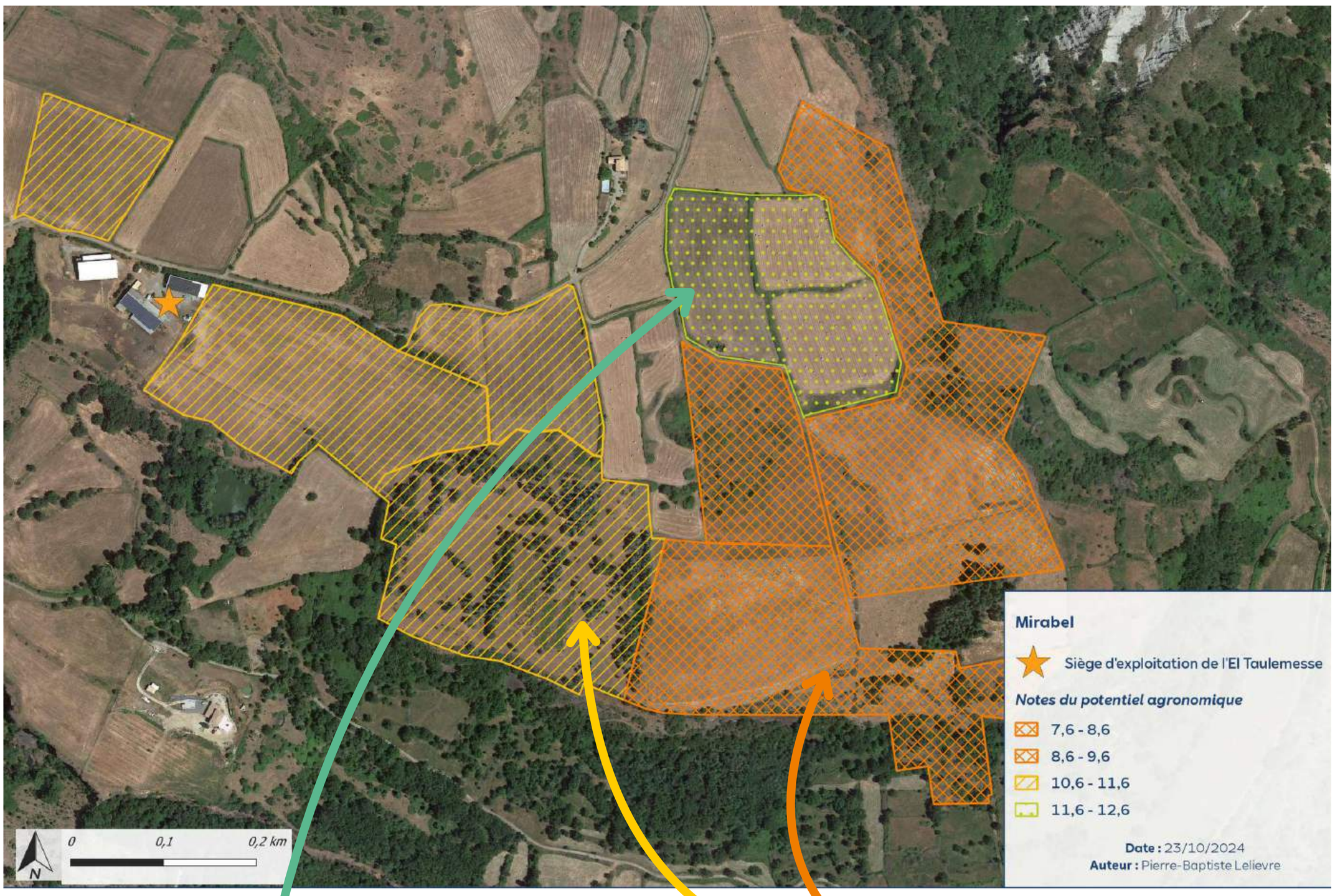

Contraintes agricoles modérées

- Profondeur de sol moyenne
- Manque de porosité
- Forte capacité de rétention des minéraux
- pH légèrement acide

Evitement de ces parcelles de meilleur potentiel agricole

Contraintes agricoles fortes et très fortes

- Sol superficiel (<30cm)
- Manque de porosité
- Forte capacité de rétention des minéraux
- pH légèrement acide
- Réserve en eau limitée

Le volet agricole (2/2)

De nombreuses échanges ont permis d'adapter le projet agrivoltaïque. Par définition, celui-ci alliera exploitation agricole et production d'énergie renouvelable.

Une exploitation pour deux activités

Historiquement, deux exploitations étaient parties prenantes du projet agrivoltaïque. On retrouvait également différentes activités sur les parcelles, en cultures fourragères et en élevage bovin. Suivant la zone, les panneaux seraient alors fixes, ou mobiles pour suivre la course du soleil. Les parcelles ayant un bon potentiel agricole ont toutefois été évitées afin de concentrer les services du projet sur les plus contraignantes. Ainsi, c'est majoritairement les prairies qui seront concernées par cette double activité, de pâturage et de production d'électricité d'origine renouvelable.

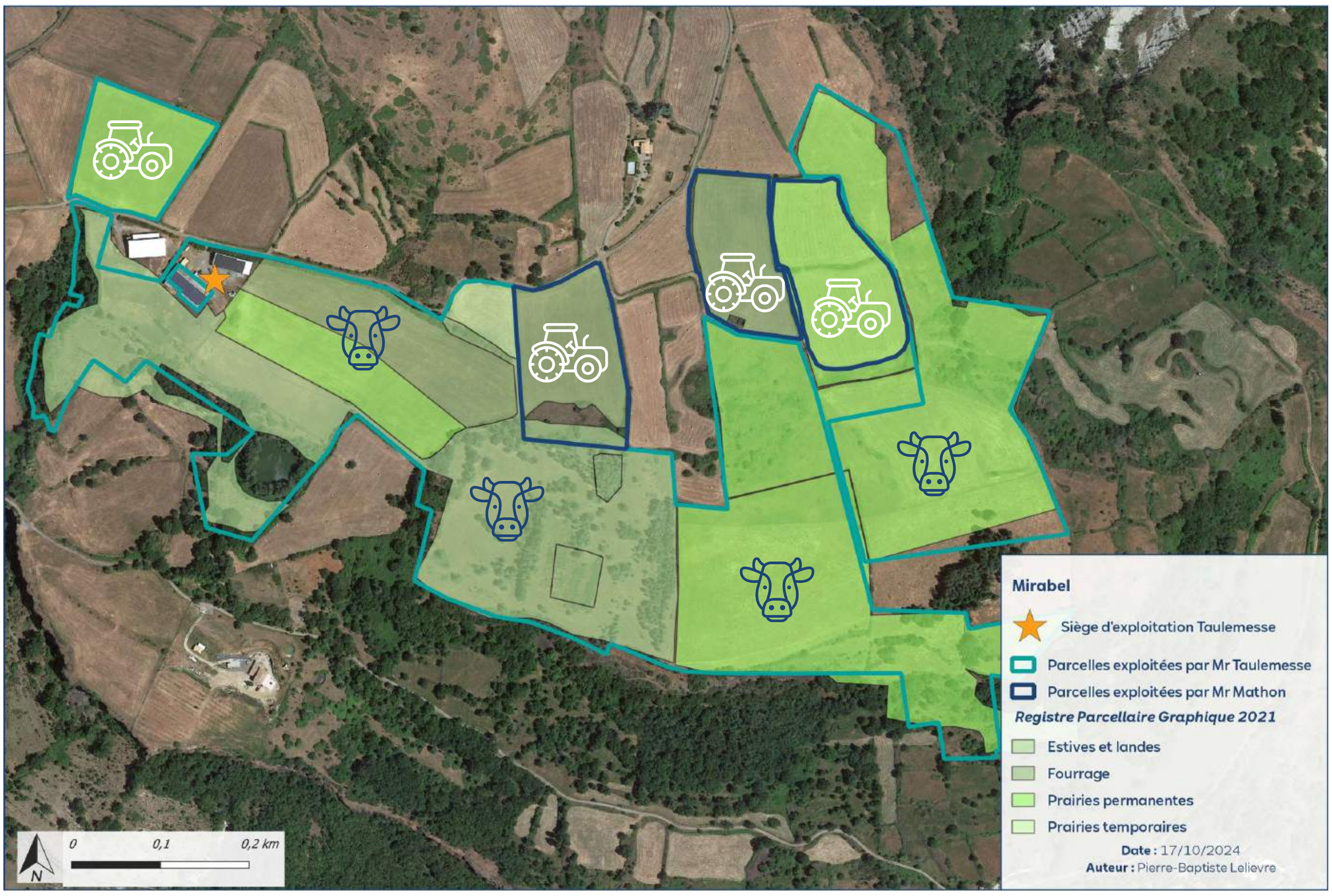

Services du projet agrivoltaïque

Bien-être animal (ombrage, abri)

Limite l'évapotranspiration

L’étude paysagère

L’étude paysagère est réalisée par le bureau d’études indépendant Inddigo. Elle analyse d’abord l’état initial dans lequel s’inscrit le projet : présence ou non de monuments historiques, sites emblématiques, structures naturelles, reliefs, géologie, hydrographie, etc. Ce diagnostic paysager est adapté en fonction de la topographie du site et décrit les zones de visibilités potentielles du projet (dans la phase amont). Dans une seconde phase, il est mis à jour avec le design du projet ; la visibilité est réévaluée, et des mesures telles que la mise en place de haies peuvent être proposées, en concertation avec les habitants.

Zoom sur les photomontages

Des photomontages (simulations de l’impact visuel des panneaux solaires) seront réalisés afin d’estimer la visibilité du parc. Ces photomontages et leur analyse entreront en compte dans le choix de l’implantation finale, et permettent d’élaborer des mesures visant à réduire l’impact visuel et seront entre autres réalisées à partir des points de vues suivants. Une sélection sera également présentée sur le site Internet du projet : mirabel.parc-solaire.com.

En attendant la réalisation de ces photomontages, une simulation visuelle du parc agrivoltaïque est présentée ci-dessous (sans tenir compte des masques paysagers : végétation, bâtiments, etc.).

Vue depuis la tour de Mirabel, à 650 m à l’ouest de la ZIP

Vue depuis les Balmes de Montbrun, à 1 900 m à l’est de la ZIP

Vue depuis le chemin de Garneyren, en proximité directe au nord de la ZIP

Vue depuis Saint-Gineys-en-Coiron, sur la D307, à 2 665 m au nord de la ZIP

Vos questions & remarques

Inscrivez sur un post-it vos contributions à propos du projet !